



## Appel suite à ONC avec demandes inhérentes.

Par **Hub49**, le **11/09/2015** à **09:55**

Bonjour à toutes et tous,

Ma femme et moi allons passer début décembre au Tribunal en Appel pour divorce pour faute (demandé par mon avocat) et je souhaiterais connaître vos avis/impressions sur la situation que je vais vous exposer.

Tout d'abord et brièvement, la situation est celle ci:

Nous sommes séparés depuis mai 2014 à sa demande, vivons à 35 kms l'un de l'autre, elle est en concubinage avec une femme depuis un an; je suis célibataire sans avoir connu qui que ce soit, et notre fils est en résidence chez elle. DVH classique pour moi.

Avant l'ONC, ma femme et moi avons convenu des gardes, et j'avais toutes les fins de semaines notre fils du vendredi soir au dimanche soir et du jeudi soir au samedi soir, par alternance, car ma femme travaille dans un commerce et n'est jamais libre le samedi; moi oui.

Voilà pour la présentation.

Le fait que la Juge n'ait pas retenu cet arrangement m'a motivé dans ma démarche de faire appel, dans l'espoir d'obtenir de nouveau cette fréquence -au pire- ou carrément la garde chez moi, au mieux (que je vais demander). Mais je ne me fait pas d'illusion: il vit chez sa mère depuis 1 an et demi, a fait sa première rentrée à la maternelle cette année.

J'ai donc une question sur cette demande spécifique de garde: pensez-vous que mes chances soient irrémédiablement compromises, ou bien ai-je une chance d'obtenir la garde de mon fils ?

Je pense que le Bon Sens voudrait qu'un enfant de 3 ans avec deux femmes, et qui n'aura essentiellement qu'un environnement féminin 26 jours par mois (mère, amante de celle ci, grand-mère maternelle, enseignante, nounou) et qui se construit au monde et à lui-même, ça ne va pas le faire grandir correctement. Non pas qu'elles ne soient pas capables de lui donner de l'amour, mais quel impact aura le regard des autres (notamment des enfants de son école) sur lui, le regard que lui aura de lui, etc; tout cela, et d'autres choses, ne va t'il pas concourir à le construire avec des problèmes ? Il y a des exemples d'enfants issus de familles homoparentales qui ont très bien grandi et qui témoignent dans ce sens, mais il y a aussi d'autres enfants pour qui cette vie là a été un vrai calvaire.

Ainsi, puisqu'il y a du pour et du contre -aussi du côté des professionnels dans l'étude de la petite enfance- ne puis-je pas espérer d'un juge qui va statuer, que le doute est une

précaution face à cette incertitude et qui devrait profiter à mon fils en fixant sa résidence chez moi ?

Voilà concernant la garde.

Il y a maintenant un point financier qui demande vos avis.

Pendant 4 ans, j'ai participé au paiement d'un crédit immobilier contracté par elle en 2010, avant notre mariage (en 2012), pour la restauration d'une maison.

Ai-je la possibilité d'obtenir un remboursement des sommes versées et également une sorte de récompense/dédommagement pour l'amélioration de la maison ?

Dernier point: Nous avons eu pour les revenus de 2012 et 2013 des crédits d'impôts (environ 1400€ chaque année) qu'elle a gardé intégralement, contre ma volonté.

Puis-je demander la restitution de la moitié de ces sommes ?

Voilà, j'ai été un peu long.

Merci.